

Vendredi 5 avril 2019 – MONTESQUIEU - AVANTES

COMPTE-RENDU

Jocelyne FERT, Maire de Montesquieu-Avantès, Vice Présidente au SMPNR, accueille l'Assemblée. Elle remercie les participants de leur présence. Elle présente sa commune et ses spécificités remarquables. Elle explique notamment que la commune de Montesquieu-Avantès est à 80% en site classé. Tout aménagement, projet est donc très encadré et complexe à mettre en place. Le cahier de gestion s'est révélé un bon outil pour faire le lien entre la commune et les habitants. En conclusion elle passe la parole au Président du SMPNR, Kamel CHIBLI. Il la remercie pour son accueil et propose de commencer la réunion.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président présente le compte rendu de la précédente réunion, le 1er février 2019 à Mercus-Garrabet. Il propose de procéder à son approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – PROGRAMME SANTE-ENVIRONNEMENT : **INTERVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE**

Matthieu CRUEGE, Directeur, explique que le troisième Plan National Santé Environnement (2015/2019) a été adopté en conseil des ministres en 2014. Le Code de la Santé publique prévoit que le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) doit décliner de manière opérationnelle les actions du PNSE3, tout en veillant à prendre en compte les problématiques locales et à promouvoir des actions propres aux territoires (article L. 1311 du code de la santé publique).

Le PRSE 3 Occitanie couvre la période 2017 à 2021. Il vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants. Toute la population est concernée par des expositions multiples : qualité de l'air extérieur ou intérieur, qualité de l'eau, pollution des sols, pollens, moustiques vecteurs de maladies, bruit... Un environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue à une meilleure qualité de vie. A l'inverse, la dégradation de l'environnement joue un rôle dans la génération d'inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales. A travers la propagation de moustiques vecteurs de maladies ou de plantes allergisantes, les effets du changement climatique se font sentir dès aujourd'hui. Ils doivent être analysés, anticipés et pris en compte par les pouvoirs publics afin de préserver notre environnement et notre santé.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pilotent la mise en œuvre du PRSE.

Un appel à projets santé environnement a été lancé mi-2018 afin de mobiliser les territoires et acteurs locaux autour des enjeux et objectifs du PRSE. Il est en effet reconnu que l'action des territoires peut permettre de réduire ces expositions environnementales en agissant sur l'information, la communication, l'implication et la formation des acteurs (professionnels de santé, collectivités locales, associations relais et public) et la mobilisation locale d'acteurs relais.

Pour cette première année, ont été privilégiés les projets relevant :

- * d'une action de communication, d'information, d'éducation, de sensibilisation ou de formation dans le domaine de la santé environnementale
- * d'une incitation des jeunes à de bons comportements en santé environnementale
- * d'une stratégie de lutte expérimentant la « communication engageante » notamment sur la thématique du moustique tigre (vecteur d'arboviroses).

Le Bureau syndical réuni en juillet dernier a fait le constat que le SMPNR est de plus en plus confronté, au quotidien, aux problématiques « Santé », dans ses différents axes d'intervention et dans ses différentes actions. Les sujets et les préoccupations liées à la santé interfèrent de plus en plus dans ses activités :

- le SMPNR est de plus en plus questionné, voire interpellé, sur des enjeux « Santé » : alimentation, maladie de Lyme, pesticides, qualité de l'air, allergènes, cadre de vie...

- les programmes qu'il porte, le plus souvent multithématiques, conduisent souvent à devoir intégrer une dimension « Santé » afin d'aboutir à une prise en compte complète des enjeux. Le lien est par exemple établi entre qualité (diversité, valeur diététique) de l'alimentation, production de déchets (emballages, déchets alimentaires...) et origine locale des produits par exemple (issus de filières agricoles ou artisanales valorisant des produits bruts, avec moins d'emballage et un meilleur bilan GES (Gaz à Effet de Serre) ;

- la santé apparaît dans bien des cas comme étant un levier - une motivation – pour le « passage à l'acte » dans les actions sur l'environnement. Il est notamment apparu, par exemple, que l'enjeu « Santé » est un élément de motivation important pour les décisions d'arrêt d'usage des pesticides (dans les collectivités, chez les particuliers...), avec des impacts favorables pour la biodiversité, la qualité des eaux...

- etc.

Ainsi, le Bureau syndical a décidé de déposer une candidature à l'appel à projets PRSE, pour laquelle il a été retenu en automne dernier.

Alexandre PELANGEON, Ingénieur à l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, présente les principaux enjeux Santé Environnement en Occitanie et les rôles des collectivités afin d'y faire face. Il décline les grandes priorités et explique pourquoi le projet du SMPNR a été retenu. Enfin, il annonce qu'un deuxième appel à projet est lancé. Il est possible d'y répondre jusqu'au 25 avril 2019 16 heures.

Aurélia BELIN, récemment recrutée en tant que Chargée de projet Santé – Environnement, présente les orientations du programme d'actions Santé-Environnement du SMPNR. Elle souligne que ce programme a pour objectif de diffuser l'information, utiliser les réseaux pour démultiplier les messages. C'est pourquoi, Aurélia BELIN invite l'Assemblée à transmettre au SMPNR des informations sur les acteurs du territoire susceptible d'inscrire dans ce programme.

Jocelyne FERT, Vice-présidente déléguée à la santé environnementale, souligne que certains PNR sont porteurs de contrats locaux de santé. C'est un thème dans l'air du temps où le SMPNR a un rôle à jouer.

Yves ROUGES secrétaire de l'Association des Amis du Parc, intervient pour sensibiliser à la maladie de Lyme. Cette maladie est très répandue. Il lui semble important d'informer, notamment les randonneurs, car la prévention est primordiale. Il manifeste son intérêt pour faire partie du comité de pilotage du projet porté par le SMPNR.

Maurice BACHELET, délégué de la commune d'Augirein, intervient à son tour pour insister sur le fait que la maladie de Lyme se répand et est très invalidante.

Antoine PELANGEON explique que le problème est aujourd'hui reconnu. Sur la maladie de Lyme il y a un manque d'information, de dépistage, de formation du monde médical, de prise en charge. C'est pourquoi cette maladie est identifiée comme une priorité de l'ARS. Et il approuve les remarques de l'Assemblée : il est nécessaire d'informer pour prévenir, informer sur les premiers gestes (inspection, surveillance en cas de pique, signaler la présence de tiques sur l'application mise à disposition en ligne par l'ARS...).

Sylvie DARS, Maire de la commune du Bosc explique que l'association France Lyme propose de mettre des panneaux à disposition des communes pour informer les randonneurs sur la maladie et les gestes de prévention.

Le Président les remercie et propose de poursuivre la réunion.

Henri NAYROU, Président du Conseil départemental de l'Ariège, exprime sa grande émotion à propos du décès d'André ROUCH, ancien Président du SMPNR. Puis, il témoigne des préoccupations financières du Département. Il souligne qu'il est important de considérer l'environnement et le développement économique. L'Ariège n'est pas une réserve d'indiens comme voudrait le faire croire le dernier article des Echos sur « l'Anti Start Up Nation ». D'autre part, il annonce qu'il tend la main au SMPNR pour participer à l'arrivée du Tour de France au Prat d'Albis. Ce sera un grand événement, médiatisé. Une grande étape dans un lieu sans urbanisation, sans voiture, camping-car ni caravane. Le public y accèdera à pied. Le Comité Départemental de Randonnée est déjà prêt pour aider à l'organisation de cet événement. Enfin il est heureux que le projet de réintroduction du bouquetin se poursuive avec de nouvelles réintroductions. Ce projet participe à l'image de l'Ariège, un projet très médiatisé aussi.

Le Président le remercie. Il annonce que le SMPNR est en discussion avec le Président de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux et Monsieur PRUD'HOMME, directeur du Tour de France, pour mettre en valeur cet événement, cette arrivée remarquable. De plus, le Département peut compter sur le soutien de l'association des Amis du Parc. Le défi sera relevé. Enfin le Président conclut que le PNR des Pyrénées Ariégeoises participe à l'image positive du territoire notamment grâce à des opérations comme la réintroduction du Bouquetin dans les Pyrénées.

III – ELECTIONS AU BUREAU

Le Président explique qu'il convient de procéder à l'élection de membres du Bureau, afin de compléter sa composition en application des statuts modifiés du Syndicat et de l'incorporation de nouveaux membres (intercommunalités et communes associées) :

VIII – 1 – Composition du Bureau

« Le Comité syndical élit en son sein un Bureau pour une durée de 3 ans comprenant des membres répartis comme suit :

* Collège de la Région Occitanie : 4 délégués,

* Collège du Département de l'Ariège : 4 délégués,

* Collège du Bloc Communal :

- 15 délégués pour les communes adhérentes dont 1 délégué représentant des communes situées hors du territoire classé « PNR » par décret,

- 1 délégué par EPCI à fiscalité propre adhérente.

Les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs Collèges respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple. »

Le Président demande à chacun des collèges de présenter leurs candidats.

Le Collège du bloc communal propose pour siéger au Bureau :

- Yvon LASSALLE, délégué titulaire pour la communauté de communes d'Arize-Lèze.
- Benoît ARAUD, délégué titulaire pour la communauté de communes du Pays de Tarascon.

Le Président propose de passer au vote. Chacun des candidats est élu tour à tour, à l'unanimité.

IV - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Délégations au Bureau et au Président

Pour permettre un bon fonctionnement du Syndicat, le Président propose de mettre en place des délégations. Camille JAUDIN, directrice adjointe en charges des Affaires administratives et financières, précise que cette proposition est identique au fonctionnement avec le précédent Bureau et le précédent Président :

Au Bureau du Syndicat les fonctions délibératives suivantes :

- les décisions relatives à la gestion du personnel, dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- les décisions de virements de crédits par chapitre à l'intérieur d'une même section ;
- les conclusions de conventions de partenariat avec des organismes tiers et attributions de subventions afférentes ;
- les décisions tenant à des demandes de subventions relatives aux programmes mis en œuvre par le Syndicat ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et passation des actes prévus à cet effet ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- les décisions autorisant le Président à ester en justice et la fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, dans la limite des décisions budgétaires votées chaque année.

Au Président les fonctions suivantes :

- les décisions relatives à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants pour les opérations – y compris la passation de contrats d'assurances - ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ou d'une décision du Comité Syndical et inférieures au seuil de 230 000 euros ;
- la réalisation des acquisitions dans la limite des inscriptions budgétaires en dehors des opérations conduites dans le cadre des marchés ;
- les décisions d'aliénation des matériels ;
- l'ensemble des décisions relatives à l'accueil des stagiaires ;

- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat.

L'Assemblée approuve ces délégations.

Vote du Compte Administratif 2018

Camille JAUDIN, Directrice adjointe en charges des Affaires administratives et financières, présente le Compte administratif 2018 chapitre par chapitre. Afin de procéder au vote, le Président se retire.

Christine TEQUI 1^{ère} Vice-présidente, propose de procéder au vote. Le Compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité.

Jean-Noël VIGNEAU, Vice-président, délégué aux finances présente le compte de gestion 2018 du Syndicat. Il propose de l'approuver. Il est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement d'un emploi

Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice-présidente, déléguée à la biodiversité rappelle le contexte du renouvellement de cet emploi. Le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, de vocation pyrénéenne, concrétisé à partir de 2013, développe une stratégie de moyen-terme (8 ans) qui vise :

- « à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- à informer les acteurs concernés et le public ;
- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques ».

Elle rappelle que le 9 février 2018, le Comité syndical a délibéré en faveur du renouvellement d'un emploi de technicien pour une durée de un an. Afin de poursuivre cette action, elle propose de renouveler cet emploi de technicien en CDD à plein temps pour un an, sous réserve de l'obtention des financements. Il sera financé dans le cadre des dossiers de demande de financement déposés auprès des différents financeurs, en particulier la Fondation de France dans le cadre de son programme national « Patrimoine naturel ». L'emploi est renouvelé à l'unanimité.

V – PROGRAMME D' ACTIONS

Plan de Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNR (réf. Charte art. 7.1)

Bernard CAVAILLE, délégué aux paysages, rappelle que le SMPNR a lancé en 2018 un Plan de Paysage de la Transition Energétique et Climatique. Il porte sur l'ensemble du PNR et s'appuie plus particulièrement sur trois territoires-pilotes : le Bas-Salat, Arize-Lèze et le Haut-Vicdessos. Cette démarche vise à traduire en actions concrètes et pragmatiques une volonté partagée de l'évolution des paysages et du cadre de vie dans le contexte du changement climatique et de la transition énergétique. L'objectif est donc d'accompagner ce changement en préservant la qualité paysagère. Bernard CAVAILLE souligne que l'enquête aux habitants a fait remonter l'importance de la qualité paysagère du PNR, en première position. Les habitants y sont très attachés. Cette action s'est traduite par des ateliers sur les thèmes « des territoires à énergies positives » et « les paysages de la transition énergétique ». Bernard CAVAILLE tient à souligner la forte participation au comité de pilotage et la qualité des interventions et des échanges.

Bernard CAVAILLE explique que le bureau d'étude chargé du Plan de Paysage a réalisé des cartes postales invitant à imaginer les paysages de 2049. Elles présentent une vue d'hier et d'aujourd'hui montrant ainsi les évolutions visibles. Au dos, elles nous proposent de réfléchir aux évolutions futures. Une version numérique est également proposée pour élargir la diffusion de cet outil de sensibilisation à destination du grand public, visant à informer de la démarche de « Plan de paysage » en cours. Afin de recevoir un maximum de retours de la part de la population, il est demandé aux communes de participer à la diffusion des cartes postales et d'assurer la transmission des cartes postales rapportées en mairie par voie postale au SMPNR d'ici le 17 mai 2019.

Enfin Bernard CAVAILLE annonce que le prochain comité de pilotage se tiendra le 30 septembre 2019.

Le Président annonce que le lundi 15 avril, il rencontre le Président de la Chambre d'agriculture. Ainsi tous ces sujets seront évoqués. De plus, il rappelle que les diverses conventions en perspective, telles celle avec le CIVAM BIO, notamment sur le concours des Prairies fleuries concrétisent des liens forts avec les représentants du milieu agricole.

Expérimentation Rezo Pouce, autostop organisé, sur treize communes du PNR (réf. Charte 8.5)

Thierry TARIOL, délégué à la mobilité, explique que dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du Plan Global de déplacements du Couserans, le SMPNR propose un système d'autostop organisé dans 13 communes du Couserans en partenariat avec les communes et la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Cette expérimentation est financée par le CGET Pyrénées via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Elle est soutenue par la Région Occitanie, l'ADEME et le Département de l'Ariège.

Le samedi 30 mars, la mise en place de rézo pouce a été inaugurée. Des élus ont participé à l'expérience en testant des points d'autostop du rézo pouce. Un stand de présentation a été tenu au marché de Saint-Girons.

Présentation du cadastre solaire de l'Ariège (réf. Charte 8.5)

Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice-Présidente déléguée à l'énergie et au climat, explique que dans le cadre de la trajectoire Territoire à Energie Positive et du Plan Climat Air Energie Territorial, le PNR vise à accélérer la transition énergétique. En partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège, le SMPNR a réalisé un cadastre solaire qui est une plateforme numérique gratuite et accessible à tous. Il permet de mesurer le potentiel solaire des toitures afin d'évaluer la pertinence d'une installation solaire photovoltaïque ou solaire thermique.

Anthony PARISELLE, chargé de projet énergie climat, présente le cadastre solaire. Cette plateforme a été créée par insunwetrust. D'autres PNRs, comme le PNR des Grands Causses, ont déjà mis en place ce dispositif. Le retour d'expérience est très positif. Anthony PARISELLE souligne que cet outil permet aussi d'identifier des installateurs qualifiés, mais aussi de rentrer dans une démarche de réflexion de qualité paysagère grâce au partenariat avec le CAUE. Ce dispositif est inauguré avec tous les partenaires le 17 avril.

Maurice BACHELET, délégué de la commune d'Augirein, explique qu'il existe une expérimentation dans la région de Grenoble d'installation de panneaux photovoltaïque financée dans le cadre d'action collective citoyenne. Les bénéficiaires permettent de réinvestir. Cela permet de démultiplier les surfaces. Ainsi le citoyen s'engage dans la démarche. Luce RAMEIL, Directrice adjointe en charge de l'énergie et du climat, lui répond que le SMPNR va réaliser ce type de projet. Le SMPNR a répondu à un Appel A Projets de la Région. Il est lauréat, aussi à compter du mois de mai, le SMPNR va mettre en place une opération pour aider au montage de projets collectifs citoyens pour favoriser les énergies renouvelables.

VI - POINTS DIVERS

Isabelle CAMBUS présente le programme des 10 ans du Parc. Elle détaille les animations, les partenaires. Elle explique plus précisément les légendes de l'affichette. Elle fait un focus sur les partenaires qui ont répondu à l'appel à projet pour les 10 ans du Parc. Enfin elle annonce que pour les 10 ans du Parc sera donné un spectacle « Mission P(l)anète » par la compagnie Les Boudeuses. Elle rappelle que ce spectacle est une création qui a été possible grâce un projet en inter Parc, financé par la les fonds FEDER gérés par la Région.

Le Président remercie l'Assemblée, remercie l'équipe technique du SMPNR pour son travail et clôt la réunion.

**Le Président
Kamel CHIBLI**